

# Commission de la condition de la femme des Nations Unies

54<sup>e</sup> session. 1-12 mars 2010. New York

## Les femmes dans une économie mondiale en crise



Document  
d'analyse préparé  
conjointement par  
**l'Internationale de l'éducation (IE),  
la Confédération syndicale internationale  
(CSI),  
et l'Internationale des services publics (ISP)**  
pour la cinquante-quatrième session de la Commission  
de la condition de la femme des Nations Unies  
(CCF54 de l'ONU, New York, 1-12 mars 2010) au point 3 (a) (i)  
de l'ordre du jour :

### **Le processus d'examen Beijing+15**

NOTE : une version abrégée de ce document a été envoyée au Secrétaire général des Nations Unies ainsi qu'à la CCF54 en tant que déclaration officielle IE/CSI/ISP. Cette déclaration, disponible dans toutes les langues de l'ONU (arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol), est le 14<sup>ème</sup> document d'une liste de déclarations des ONG figurant sur le site web de l'ONU. Cote du document : E/CN.6/2010/NGO/14. Le lien vers le site web : <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing15/documentation.html>

La déclaration est également disponible en anglais, en français et en espagnol sur le site web de la CSI :

<http://www.ituc-csi.org/ituc-54th-un-commission-on-the.html>

**Informez-vous, participez et défendez les droits des travailleuses !**

Consultez notre blog syndical collectif sur la CCF 2010 de l'ONU : <http://unioncsw.world-psi.org/>

# Les femmes dans une économie mondiale en crise

## Incidences des crises multiples sur les femmes

La cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, qui se tiendra en 2010, offre une occasion inestimable d'évaluer les progrès accomplis et les défis restant à relever dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, 15 ans après leur adoption, en 1995. Pour le mouvement syndical mondial, qui sera représenté à la Commission par l'Internationale de l'éducation, la Confédération syndicale internationale et l'Internationale des services publics, l'heure n'est guère aux réjouissances. Nous sommes profondément préoccupés par le sort de millions de travailleuses victimes des crises mondiales multiples qui ne sont pas de leur fait, mais qui compromettent néanmoins leurs chances de vivre dans des conditions décentes, dignes, équitables et exemptes de pauvreté. Après avoir été frappées par les crises alimentaire

et énergétique au second semestre de 2008, elles ont subi les incidences de la crise financière, qui a atteint des sommets en septembre 2008, précipitant une véritable crise de l'emploi, le tout sur fond de crise climatique qui prélève, lentement mais sûrement, son tribut.

La crise financière est le résultat d'un modèle économique de marchés déréglementés privilégiant de plus en plus le profit aux dépens du bien-être de la population. Les activités financières à risque ont entraîné une accumulation de profits colossaux pour les banques et les entreprises de services financiers ainsi la perte de billions de dollars en matière d'investissements sociaux et productifs consacrés à l'économie réelle. La crise exerce une pression croissante sur les budgets de santé publique et d'éducation dans le monde entier. Les sauvetages massifs opérés dans le secteur financier se sont accompagnés de réponses politiques faibles et incohérentes concernant les dépenses à effectuer pour financer les secteurs public et social et couvrir les déficits. Les travailleurs des pays riches et des pays

pauvres, et en particulier les femmes, en ont payé le prix fort. Les trains de mesures de relance ont privilégié les infrastructures matérielles telles que les transports et la construction. Si nous reconnaissons que ce renflouement est important pour la création d'emplois, nous n'en sommes pas moins préoccupés par le peu d'attention accordée au renforcement des infrastructures sociales et à la mise en place de filets de sécurité sociale pour les femmes et les filles, qui sont les plus touchées par la crise.

Ces crises qui se produisent sur tous les fronts – alimentation, finance, emploi et climat – ont quasiment anéanti les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, entraînant des effets démesurément préjudiciables pour les femmes, aggravant les conditions de pauvreté et d'insécurité alimentaire dans lesquelles elles se trouvaient déjà et restreignant leur accès à un emploi décent, à une éducation abordable et de qualité, à des services de santé, notamment procréative, à l'eau et à d'autres services sociaux de base. Ces crises ont, de surcroît, mis à mal de toute évidence les politiques nationales visant à réduire les inégalités entre les sexes et autres disparités.

## LES BONUS DE WALL STREET AURAIENT PU SERVIR A D'AUTRES FINS

Selon Andrew Cuomo<sup>1</sup>, le procureur général de l'État de New York, les neuf banques principales des États-Unis qui ont reçu collectivement de l'aide publique à hauteur de 175 milliards de \$US dans le cadre du plan de sauvetage des banques, le TARP (Troubled Asset Relief Program), ont reversé 32,6 milliards de \$US à leurs employé-e-s sous forme de bonus en 2008. Ce montant aurait permis de :

- financer l'éducation primaire universelle, l'alphabétisation des adultes ainsi que les services d'accueil et l'éducation des enfants dans 68 pays à bas revenu pour une période de 3 ans<sup>2</sup>;
- au moins doubler le niveau de l'aide publique au développement des États-Unis en 2008 afin de la faire concorder avec la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La contribution de ce pays s'élèverait ainsi à 0,41% du produit national brut, comparé au taux actuel de 0,18%<sup>3</sup>;
- annuler le solde de la dette de tous les pays pauvres très endettés (PPTE)<sup>4</sup>.

1 [http://www.oag.state.ny.us/media\\_center/2009/july/july30a\\_09.html](http://www.oag.state.ny.us/media_center/2009/july/july30a_09.html)

2 [http://www.unesco.org/education/gmr2009/press/efagmr2009\\_Highlights.pdf](http://www.unesco.org/education/gmr2009/press/efagmr2009_Highlights.pdf)

3 <http://www.oecd.org/dataoecd/48/34/42459170.pdf>

4 [http://siteresources.worldbank.org/INTDEBTDEPT/Resources/468980-1240603491481/Debt\\_PocketBroch\\_Spring09.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTDEBTDEPT/Resources/468980-1240603491481/Debt_PocketBroch_Spring09.pdf)

## La crise et ses dimensions emploi, alimentation et climat

Bien que le Fonds monétaire international (FMI) ait récemment affirmé que le pire de la crise était pratiquement derrière nous, et malgré les prévisions d'une reprise de la croissance de l'économie mondiale, l'Organisation mondiale du Travail (OIT) a estimé que le nombre de chômeurs dans le monde augmenterait de 50 millions d'ici à la fin de 2009, portant ainsi le taux de chômage mondial au plus haut niveau jamais enregistré. Le nombre de travailleurs pauvres, qui gagnent moins de 2 dollars par jour, passerait à 200 millions. Les multiples formes de discrimination structurelle que subissent les femmes qui exercent des emplois précaires, mal rémunérés, voire sous-payés, et atypiques, tout en s'occupant de leur famille, les exposent tout particulièrement aux effets de la crise de l'emploi. La réduction des budgets publics imputable à la crise ne fait qu'alourdir le fardeau qu'elles assument dans le

cadre de leurs obligations familiales et de leurs activités à caractère social, qui ne sont pas rémunérées et n'ouvrent pas droit à des prestations sociales.

Le modèle de croissance induit par les exportations, prescrit par les institutions financières internationales pour les pays en développement, a provoqué le démantèlement du secteur de la production alimentaire de nombreux pays et, conjointement avec la spéculation exercée sur les denrées alimentaires et autres produits de base, a conduit à la raréfaction des produits alimentaires et au renchérissement des denrées de base. Les changements climatiques et l'augmentation de la sécheresse ont encore aggravé l'insécurité alimentaire et la pénurie d'eau, en particulier en Afrique subsaharienne. Ces facteurs ont eu des incidences

graves sur les producteurs ruraux de denrées alimentaires – en majorité des femmes – qui ont, ainsi, plus de mal à nourrir leur famille. Les niveaux de malnutrition enregistrés dans les pays à faible revenu ont connu une hausse spectaculaire, incitant le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) à renforcer leurs programmes d'aide alimentaire en faveur des collectivités pauvres et vulnérables. Selon les estimations, le nombre d'affamés a atteint 1 milliard de personnes – pour la plupart, des femmes et des enfants. En tout, 1,3 milliard de personnes n'ont pas accès aux services de santé de base, tandis que 100 millions de personnes s'écroulent, tous les ans, dans la pauvreté du fait des dépenses de santé.

## La mondialisation et l'emploi féminin

*Quatre-vingt dix pour cent des soins sociaux et de santé sont dispensés à la maison par les femmes et les filles. En général, ce travail n'est pas rémunéré.*

La mondialisation a sans nul doute ouvert de nouvelles perspectives d'emploi pour les femmes, tant dans le secteur manufacturier que dans le secteur des services; pourtant, les femmes ont toujours du mal à accéder aux possibilités d'emploi, aux plans de rémunération et aux options de mobilité professionnelle qui soient à la hauteur de leur niveau de formation et de compétence. Le sexe est un facteur clef au moment de déterminer la valeur du travail et le salaire des travailleuses au sein de la main-d'œuvre mondiale et d'autres groupes de la société. Les inégalités salariales fondées sur le sexe s'appuient traditionnellement sur l'idée que la place d'une femme

est essentiellement à la maison, à s'occuper de sa famille et à s'acquitter des tâches ménagères. Ainsi, les attributions de la femme en milieu professionnel sont considérées comme une extension des rôles qui lui sont dévolus à la maison, et les structures salariales sont souvent définies en conséquence. Telle est la raison pour laquelle les inégalités salariales demeurent un problème persistant pour les travailleuses. Aucun pays au monde n'est parvenu à l'égalité salariale, définie selon le principe « à travail égal, salaire égal ». Si l'écart de rémunération constaté dans certains pays industrialisés, comme dans les pays nordiques, n'est plus que de 12 %, il peut encore dépasser, dans de nombreux pays, les 50 %.

Les travailleuses occupent divers types d'emplois précaires caractérisés par de bas salaires et un accès restreint aux prestations et aux droits, notamment aux systèmes d'assurance chômage et de protection sociale (fournis par l'employeur ou par l'État). En règle générale, elles ne se voient pas offrir des possibilités de faire évoluer leur carrière ou de suivre des formations, sont astreintes à de longues journées sur des lieux de travail où règne l'exploitation, sont très exposées aux maladies et aux accidents et bénéficient de peu, voire d'aucune, protection réglementaire. Les travailleuses se trouvent à l'extrémité inférieure des chaînes de valeurs mondiales, n'acquérant qu'une faible valeur ajoutée pour le

travail qu'elles effectuent à domicile – par exemple, la confection de tapis ou de vêtements, ou la fabrication de cigarettes roulées à la main.

La croissance induite par les exportations et les zones franches industrielles sont devenues un important outil de croissance et de développement, dont les résultats en termes de répercussions sur les jeunes femmes, qui constituent la majorité de la main-d'œuvre, sont mitigés. Souvent, ces femmes travaillent dans des conditions relevant de l'exploitation pure et simple et sont victimes de harcèlement sexuel. Le droit de se syndiquer et de bénéficier de la protection garantie par convention collective leur est dénié. Dans de nombreux pays en développement, les femmes travaillent en majorité (plus de 70 %) dans le secteur informel de l'économie, en tant que productrices indépendantes en zone rurale ou, en zone urbaine, détaillantes sur les marchés ou vendeuses des rues. Leur rémunération et leurs conditions de travail sont précaires. Le secteur informel échappe souvent à la législation nationale du travail et les femmes qui y travaillent sont privées des droits fondamentaux reconnus aux travailleurs.

Le travail non rémunéré en relation avec les obligations familiales est un facteur qui contribue grandement aux inégalités et à la pauvreté dont les femmes sont victimes. Dans de nombreux pays d'Afrique, la pandémie de VIH/sida n'a fait que solliciter encore davantage les femmes dans le domaine des soins non rémunérés et réduit d'autant leurs chances d'obtenir un travail rémunéré et productif.

## L'éducation, un droit humain dans lequel il faut investir

L'éducation est un droit humain dans lequel il est essentiel d'investir pour rétablir la croissance et assurer un développement durable. La pénurie aiguë d'enseignants qualifiés et formés, en particulier dans les pays en développement, est un problème auquel il convient de remédier. Avec l'augmentation des taux d'inscription, quelque 2,4 millions d'enseignants – 1,2 million de nouveaux postes – seront nécessaires, entre 2007 et 2015, rien qu'en Afrique subsaharienne, pour atteindre l'objectif consistant à assurer l'éducation primaire pour tous. Or l'offre d'une instruction publique de qualité est entravée par un certain nombre de facteurs, tels que les graves insuffisances de fonds alloués à l'éducation, le manque de formation et de mise en valeur professionnelle, le recours croissant au recrutement d'enseignants non qualifiés, mal rémunérés, confrontés à des conditions de travail précaires et quittant rapidement leur poste, la pandémie de VIH/sida, la multiplication des catastrophes naturelles imputables aux changements climatiques ou les conflits qui menacent la sécurité des enseignants, des étudiants et des institutions d'enseignement.

Pour relever ces défis, il faut une approche intégrée, assortie de politiques qui permettent d'accroître l'accès à l'éducation des filles et des garçons, toutes appartenances sociales confondues, et de renforcer l'intégration et la qualité à tous les niveaux et dans tous les contextes. Les politiques doivent faire fond sur une plate-forme pour l'investissement dans l'éducation, associant un recrutement à grande échelle à une éducation préalable à l'emploi et

une formation continue appropriées et basées sur des normes de compétences consacrées applicables aux enseignants. Cette plate-forme doit privilégier une structure de direction solide et efficace dans les écoles, des conditions de travail propices à un bon enseignement ainsi qu'un bagage de formation et d'enseignement permettant à des enseignants professionnels engagés et sérieux de faire correctement leur travail et à tous les enfants sans exception de bénéficier d'une éducation de qualité. Les nouvelles approches de l'apprentissage doivent favoriser la capacité à penser de manière innovante, l'acquisition de connaissances précises relatives à l'environnement, à la santé et à la citoyenneté ainsi que l'assimilation d'aptitudes sociales et personnelles, de valeurs et d'attitudes éthiques.

*Dans l'ensemble, l'aide augmente mais elle est loin d'atteindre les 50 milliards de \$US souscrits en 2005. L'Afrique est confrontée à la plus importante insuffisance de fonds, estimée à 18 milliards de \$US.*

*Education pour tous,  
Rapport mondial de suivi 2010*

L'éducation des filles est l'un des outils les plus efficaces et les plus concrets pour le développement. Des filles instruites seront mieux à même de décider de donner naissance à moins d'enfants, lesquels seront, à leur tour, en meilleure santé et mieux instruits. Les femmes instruites jouent un rôle économique et politique de plus en plus actif à l'échelon local et national.

*S'il est vrai que les taux d'inscription des filles ont quelque peu augmenté (le pourcentage de filles non scolarisées a baissé de 58% à 54%), il n'en reste pas moins que le chemin est encore long pour combler les inégalités entre les garçons et les filles dans l'éducation primaire avant l'échéance de 2015.*

*Education pour tous,  
Rapport mondial de suivi 2010*

## Pallier l'insuffisance chronique d'investissements dans les services publics

*Les pays en développement supportent 90% de la charge de morbidité dans le monde mais n'ont accès qu'à 12% des ressources mondiales de santé*

[www.idcsig.org/BMA%20Report%20-%20Improving%20Health.pdf](http://www.idcsig.org/BMA%20Report%20-%20Improving%20Health.pdf)

L'insuffisance chronique d'investissements dans les services publics des pays industrialisés comme des pays en développement demeure un obstacle majeur à l'émancipation et à l'autonomisation économique et sociale des femmes.

Celles-ci sont tout particulièrement tributaires d'une offre de soins de santé, de prestations sociales, de services de garde d'enfants et de distribution d'eau et d'énergie de qualité. En l'absence d'investissements publics suffisants dans le secteur de la santé, les personnes démunies, pour la plupart des femmes, n'auront pas accès aux services de santé essentiels. La fourniture des services de santé par le secteur privé ne permet pas la répartition proportionnelle des dépenses de santé entre tous les groupes de revenus et prive de soins de santé essentiels ceux qui n'ont pas les moyens de payer ces soins. Lorsque les États manquent de fournir des services de santé et de soins adéquats, ce sont les femmes qui en pâtissent le plus car elles

*A l'échelle mondiale, les femmes médecins gagnent 32% de moins que leurs collègues masculins et les infirmières 16% de moins que les infirmiers.*

doivent alors pallier l'absence de ces services. L'accès universel à des services publics de qualité est la clef de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans de nombreux pays, le secteur public est le plus grand employeur de femmes en dehors du secteur informel de l'économie. Et pourtant, la ségrégation professionnelle, la sous-évaluation du travail féminin et la nature de plus en plus précaire des emplois du secteur public (imputable au recours à des contrats de sous-traitance et des contrats de courte durée, à une sous-traitance informelle et à l'utilisation sans discernement d'agences de recrutement temporaire) sont autant d'entraves à une autonomisation économique et à une promotion véritable de la femme.

*Chaque année, près de 600 millions de femmes accouchent sans assistance médicale et plus de 500.000 meurent de complications pendant la grossesse ou l'accouchement.*

Organisation mondiale de la santé, Gottret et Schieber (2006)

## Recommandations

Le modèle économique néolibéral dominant de croissance par accumulation de capital doit laisser la place à un modèle de croissance social où les fruits de la prospérité seront partagés par tous grâce à l'exercice d'un travail décent placé sous le signe de l'égalité des sexes. Ce passage d'un modèle à l'autre doit s'opérer par la mise en œuvre d'une réforme dont les femmes devront être des agents actifs, occupant la place qui leur revient aux postes de direction et de décision au sein des organes compétents à l'échelle nationale et internationale ainsi qu'en milieu syndical.

Le cadre politique et normatif de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est défini dans un certain nombre d'instruments, qui devraient être le fondement de toute politique et de tout programme visant à rétablir une croissance équitable au sein des économies nationales et mondiale. Les instruments essentiels à cet égard sont les suivants :

♀ **Le Programme d'action de Beijing** adopté à l'unanimité lors de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes (septembre 1995) et **la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)**, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies (1979).

♀ **Le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT**, adopté par la Conférence internationale du Travail à sa quatre-vingt-dix-huitième session, en juin 2009, qui propose un ensemble de mesures de politique globales que les pays devraient adopter pour remédier à la crise et qui privilégient la création d'emplois, la protection sociale, le dialogue social et les droits fondamentaux au travail, dans le but d'atteindre les quatre objectifs stratégiques du Programme pour un travail décent.

♀ **La résolution de l'OIT concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent**, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa quatre-vingt-dix-huitième session, en juin 2009, qui affirme que les normes internationales du travail constituent l'un des principaux moyens de promouvoir l'égalité dans le monde du travail, et souligne, à cet égard, l'importance de la Convention (no 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, de la Convention (no 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, de la Convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, de la Convention (no 183) sur la protection de

la maternité, 2000, de la Convention (no 175) sur le travail à temps partiel, 1994, et de la Convention (no 177) sur le travail à domicile, 1996. En outre, les politiques économiques et sociales doivent intégrer les conventions qui énoncent les droits nécessaires pour réaliser l'égalité entre les sexes, à savoir, la Convention (no 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la Convention (no 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

♀ **Les gouvernements devraient promouvoir davantage la recommandation no 198 de l'OIT** sur la relation de travail et adapter le champ d'application des lois et règlements pertinents pour garantir une protection effective de tous les travailleurs qui opèrent dans le cadre d'une relation de travail, y compris dans des formes d'emploi précaires ou atypiques. Les lacunes de la loi qui laissent les femmes et les filles sans protection juridique et les privent de la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et de leurs droits du travail devraient être identifiées et éliminées :

♀ **Les gouvernements doivent, aujourd'hui, investir considérablement dans l'éducation publique** et en faire la pierre angulaire des plans de reprise économique. Ces derniers doivent viser en priorité à accélérer les progrès en matière d'alphabétisation des adultes, en particulier des femmes, à fournir une formation en matière d'aptitude à la vie quotidienne aux filles et à étoffer l'éducation de manière à lutter contre le chômage des jeunes en renforçant les compétences.

♀ **Les gouvernements doivent consentir des investissements conséquents dans les domaines de la santé publique et de la protection sociale**, y compris les soins aux enfants et aux personnes âgées, ainsi que dans les systèmes d'eau et d'énergie, pour réaliser l'égalité des sexes et atténuer les effets de la crise économique mondiale.

♀ Il importe que l'élaboration et l'application des politiques aux niveaux national et local se fassent **dans le cadre d'un dialogue social et de consultations multipartites associant les syndicats et les représentants des travailleuses**, afin que les objectifs en matière d'égalité des sexes et de travail décent orientent toutes les politiques et leur mise en œuvre.

## Les syndicats renforcent la position des travailleuses

Les syndicats jouent un rôle essentiel en syndicalisant les femmes, en négociant de meilleures conditions de travail et en permettant aux femmes d'avoir un accès équitable aux emplois décents. La représentation syndicale dote les travailleuses des moyens nécessaires pour défendre leurs droits sur leur lieu de travail et dans la société. Les organisations syndicales veillent à ce que les droits des femmes soient protégés et respectés à tous les niveaux et qu'ils s'accompagnent d'un ancrage juridique. Elles encouragent notamment les femmes à accéder à des postes de direction et de décision à tous les niveaux des syndicats, des organes régionaux et des institutions internationales telles que l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Commission de la condition de la femme (CCF) des Nations Unies.

La *Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)* et les *principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT* énoncent des principes ayant pour objet de protéger les femmes contre la discrimination sur leur lieu de travail et de consacrer leur droit à adhérer à des syndicats et à mener des négociations collectives.

Au vu de la nécessité de surveiller les incidences de la crise économique sur les femmes et d'y remédier, deux autres instruments politiques adoptés par l'OIT lors de la 98<sup>ème</sup> Conférence internationale du travail en juin 2009 sont d'une grande importance : le **Pacte mondial pour l'emploi** et la **résolution concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent**.

Un grand nombre de femmes travaillent dans le secteur informel de l'économie sans bénéficier de protection juridique. Les fédérations et les confédérations syndicales œuvrent pour que la législation du travail s'applique à l'économie informelle afin que ces travailleuses vulnérables disposent de droits formellement reconnus et qu'elles bénéficient de la sécurité sociale.



### Internationale des services publics

BP 9  
F-01211 Ferney-Voltaire Cedex - FRANCE  
Tel: +33 450 40 64 64 - Fax: +33 450 40 73 20  
[equality@world-psi.org](mailto:equality@world-psi.org) / [www.world-psi.org](http://www.world-psi.org)

L'ISP est une fédération syndicale mondiale représentant plus de 20 millions de femmes et d'hommes travaillant principalement dans les services publics de par le monde. Les deux-tiers de nos membres sont des femmes, la plupart d'entre elles travaillant dans les services sociaux et de santé. L'ISP est convaincue que l'action positive permet d'atteindre l'égalité entre hommes et femmes. Elle prône une « politique 50/50 » auprès de ses affiliés et encourage l'accès sur un pied d'égalité des femmes et des hommes aux postes de direction. L'ISP plaide en faveur de services publics solides et de qualité, qui jouent un rôle essentiel pour renforcer l'autonomie des femmes, et défend plusieurs causes concrètes, notamment l'équité salariale, la protection de la maternité et la lutte contre la violence dont les femmes sont victimes.



### Internationale de l'éducation

5, Blvd du Roi Albert II (8th floor)  
BE-1210 Brussels - BELGIUM  
Tel: +32 2 224 06 11 - Fax: +32 2 224 06 06  
[equality@ei-ie.org](mailto:equality@ei-ie.org) / [www.ei-ie.org](http://www.ei-ie.org)

IE est une fédération mondiale de syndicats représentant 30 millions d'enseignants et de travailleurs de l'éducation par l'intermédiaire de ses affiliés présents dans 172 pays et territoires. L'IE défend le droit à une éducation publique de qualité pour tous, en particulier pour les filles dans les régions défavorisées. Une éducation de qualité repose sur la qualification des enseignants et la sécurité de ces derniers et des enfants à l'école. La première Conférence mondiale des femmes de l'IE, *On the Move for Equality*, aura lieu en mai 2010 en Thaïlande et portera essentiellement sur l'égalité entre hommes et femmes dans l'éducation, les syndicats et la société.



### UNI Global Union

8-10 Av. Reverdil  
1260 Nyon - SWITZERLAND  
Tel: +41 22 365 21 78 - Fax: +41 22 365 21 21  
[women@uniglobalunion.org](mailto:women@uniglobalunion.org) / [www.uniglobalunion.org](http://www.uniglobalunion.org)

UNI est le syndicat mondial des compétences et des services. Nous représentons 900 syndicats et 20 millions de travailleurs dans le monde entier. UNI Femmes promeut l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'Internationale des compétences et des services. Nous prônons l'égalité des salaires et des chances pour les femmes dans le monde du travail. UNI plaide en faveur de politiques donnant plus de moyens d'action aux personnes qui ont besoin de changer leur situation en les syndicalisant et en leur fournissant les informations et les outils leur permettant de devenir les moteurs des changements que nous préconisons.



### Confédération syndicale internationale

5 Blvd du Roi Albert II, Bte 1  
BE-1210 Brussels - BELGIUM  
Tel: +32 2 224 02 11- Fax: +32 2 201 58 15  
[equality@ituc-csi.org](mailto:equality@ituc-csi.org) / [www.ituc-csi.org](http://www.ituc-csi.org)

La CSI est l'organisation syndicale mondiale qui représente plus de 168 millions de travailleurs par l'intermédiaire de ses affiliés opérant dans 155 pays et territoires. A l'occasion de la première Conférence mondiale des femmes de la CSI en octobre 2009, les délégué-e-s ont fait part de leurs grandes préoccupations face aux incidences négatives de la crise économique mondiale sur les femmes. Ils ont également affirmé que les efforts visant à promouvoir l'égalité des genres ne doivent pas être réduits à néant par la crise. La résolution récemment adoptée par la Conférence internationale du travail concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent a suscité une large adhésion. Cette résolution souligne que « les crises ne doivent pas servir d'excuse pour accroître les inégalités ou affaiblir les droits acquis par les femmes ».